

LOCAL DISPONIBLE A22

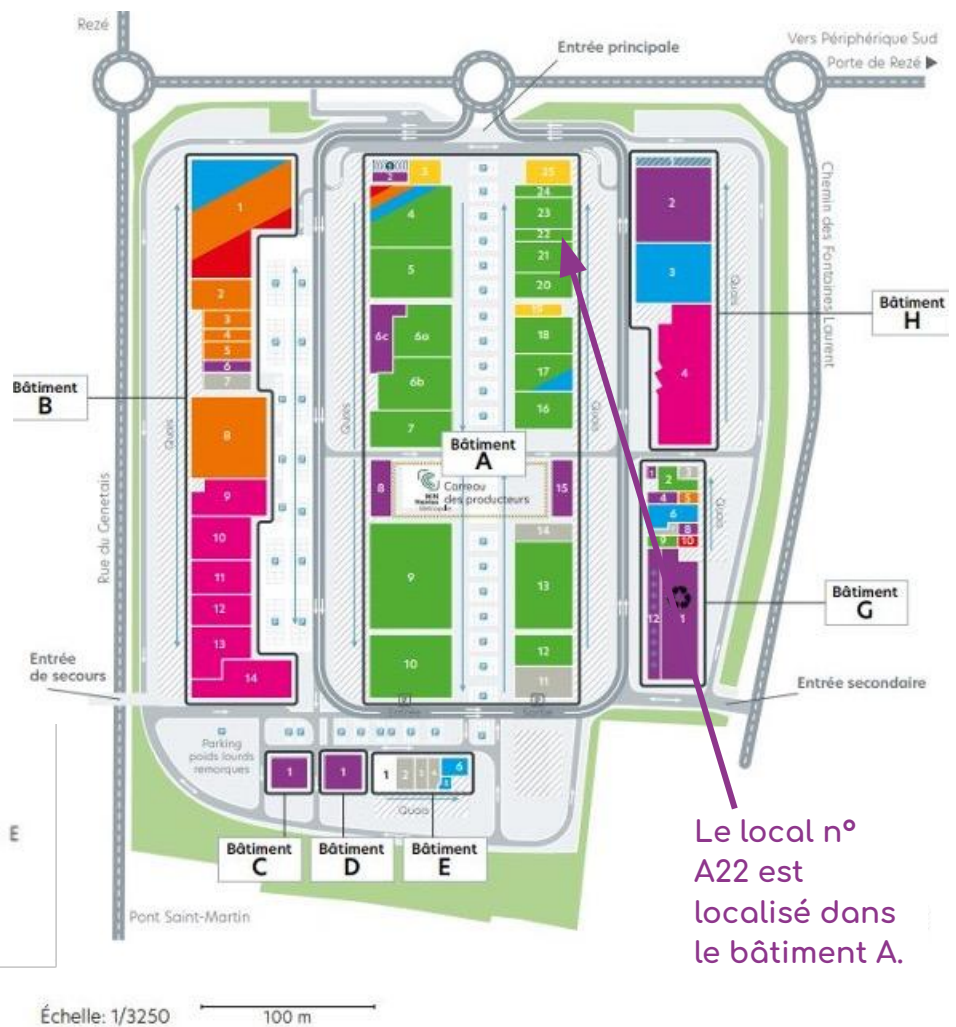
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A22 est destiné principalement à une activité de grossiste de fruits et légumes,

Localisation

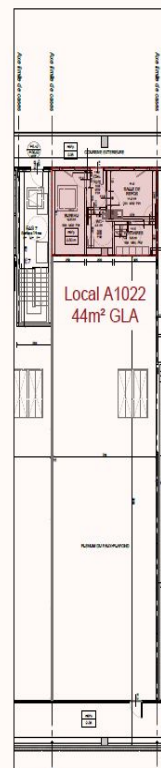
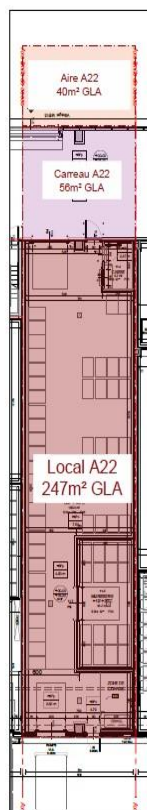
Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



Le local n°
A22 est
localisé dans
le bâtiment A.

Descriptif du local

Il est d'une surface totale de **343 m²** comprenant un magasin de vente, de préparation des commandes, de stockage, un carreau de vente non réfrigéré, une zone d'attente et une rampe d'accès VUL. Au sein du R+1 des bureaux à usage privatif.



Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

Tarif 2025

66,01 € /m²/an pour les locaux + charges*

45.96 € HT/m² pour le carreau

21.55 € HT/m² pour l'aire

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie :
3 mois de loyer + charges

*Charges:

Production de froid industriel et de froid / chaud CVC

Montant partie fixe facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :

15,92 € HT / m² / an

Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :

0,228 € HT / KWh frigorie

Eau :

Tarif par m³ : 4,50€ HT

RIA :

Tarif par m³ : 6,00 € HT

Le preneur prendra à sa charge la pose et la dépose des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires feront l'objet d'un devis qui sera adressé au preneur par la SEMMINN.

Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

SEMMINN

Société d'Économie Mixte du MiN
Nantes Métropole



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE

Téléphone : 02.51.72.90.53

Mail : commercialisation@minnantes.com